

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2024
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Budget Principal

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

SOMMAIRE

	Pages
I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2024.....	3
II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4
1) Les recettes fiscales.....	4
2) Les dotations et participations.....	5
3) Les autres recettes	6
B) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7
1) La présentation des dépenses par nature.....	7
2) La présentation des dépenses par fonction.....	12
II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
A) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	15
1) Les recettes propres.....	16
2) Le produit des emprunts.....	16
B) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16
1) Les dépenses d'équipement	17
2) L'amortissement en capital de la dette	18
IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024.....	18
1) Le niveau d'autofinancement	18
2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel.....	18
3) Le besoin de financement de la section d'investissement	19
4) La capacité de désendettement.....	19
V-LA SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2024	21
1-Présentation par nature de la section de fonctionnement	22
2-Présentation par nature de la section d'investissement	23
3-Présentation par fonction de la section de fonctionnement.....	24
4-Présentation par fonction de la section d'investissement	25
5-Détail des dépenses réelles d'investissement	26
6-Détail des recettes réelles d'investissement	34

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à votre approbation est conforme aux orientations budgétaires présentées en séance du Conseil Municipal du 29 février dernier.

En ce sens, le budget communal 2024 permettra de réaliser les objectifs indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires 2024 débattu en Conseil Municipal :

- l'amélioration du cadre de vie dans tous les quartiers de la ville,
- l'entretien renforcé des équipements communaux existants auxquels sont venus s'ajouter deux équipements en 2023 : la Maison de l'Environnement située sur les bords de Marne et le Quartier Jeunes situé au 31 cours des Juilliottes traduisant la volonté de la Municipalité de faire de l'environnement et de la jeunesse deux priorités fortes,
- le plafonnement du recours à l'emprunt inscrit au projet de BP à 3,500 M€ afin de stabiliser durablement l'endettement par habitant à un niveau inférieur à 350 euros et continuer à faire de notre commune l'une des villes de plus de 50.000 habitants de la MGP les plus faiblement endettées,
- et la poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles en reconduisant les crédits affectés à l'action sociale et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation annuelle par élève sera augmentée de +4% en 2024.

Enfin, et pour mener à bien les projets inscrits dans le programme de la mandature municipale 2020-2026, le projet de BP 2024 sera l'occasion de consolider le volume de nos dépenses d'équipement à près de 12 M€ (hors amortissement en capital de la dette) dans le prolongement de l'augmentation réalisée au BP2022 et au BP 2023.

Dans ce cadre, le projet de BP de l'exercice 2024 soumis au Conseil Municipal est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement	81.870.000 €
Section d'investissement	14.897.000 €
Soit un total de	96.767.000 €
Dont mouvements réels.....	88.170.000 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>8.597.000 €</i>

Hors mouvements d'ordre, les mouvements réels sont égaux à :

Dépenses réelles de fonctionnement	73.273.000 €
Dépenses réelles d'investissement	14.897.000 €
Soit un total de dépenses réelles de	88.170.000 €

Recettes réelles de fonctionnement.....	81.870.000 €
Recettes réelles d'investissement.....	6.300.000 €
Soit un total de recettes réelles de.....	88.170.000 €

II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de gestion courante sont égales à 81,718 M€ au BP 2024 contre 77,840 M€ au BP 2023 (+5,0%). Elles sont constituées essentiellement des impôts et taxes pour 79% et des dotations et participations pour 14%, soit plus de 90% de nos recettes de fonctionnement.

Les recettes courantes progressent de +3,878 M€ au BP 2024 en raison principalement du réajustement opéré au BS 2023 par rapport au BP 2023 du produit de fiscalité directe (+1,500 M€). La revalorisation forfaitaire annuelle des bases pour 2024 (+3,9%) représente un produit fiscal complémentaire de +1,200 M€ au titre des taxes foncières.

En dehors de ces trois éléments, la variation des recettes courantes est ramenée à +1,5%.

1) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (impôts et taxes) s'élèvent à 64,695 M€.

Les principales recettes sont constituées des taxes foncières pour 31,320 M€, de la garantie de taxe d'habitation (GTH) versée par l'État pour 14,400 M€, de l'attribution de compensation métropolitaine versée par la MGP (transfert de la fiscalité économique en 2016) pour 13,560 M€, du produit prévisionnel des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 2,800 M€ et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour 1,600 M€.

Ces recettes fiscales seront ajustées au BS de l'exercice 2024 en fonction des bases d'imposition notifiées par la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Il convient de rappeler que le produit des impôts directs locaux avait été ajusté à la hausse de +1.508 k€ au BS 2023 compte-tenu de la croissance réelle de l'assiette imposable constatée en 2023 après notification des bases par la DDFIP du Val-de-Marne.

Pour 2024, la recette prévisionnelle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est maintenue à 2,800 M€ au BP 2024 en fonction des encaissements réellement constatés sur l'exercice 2023 (2,865 M€). Cette recette pourra être ajustée, le cas échéant, en cours d'exercice, au BS ou en DM.

Les autres recettes fiscales sont constituées de la taxe sur l'électricité pour 800 k€ et des droits de voirie pour 215 k€.

Les taux d'imposition communaux resteront fixés en 2024 au niveau de 2023 comme suit :

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE Date de télétransmission : 25/03/2024 Date de réception préfecture : 25/03/2024
--

Taxe d'habitation (résidences secondaires).....	22,97%
Taxe foncière bâtie.....	28,62%
Taxe foncière non bâtie.....	23,18%

Le taux d'imposition de taxe foncière bâtie restera donc en 2024 inférieur à la moyenne des taux communaux en 2022 tant au plan national qu'au plan départemental à savoir :

Taux communaux	Maisons-Alfort 2024	Moyenne Nationale 2022	Moyenne Départementale 2022
Foncière bâti	28,62%	38,28%	36,12%

Etat de notification des taux d'imposition pour 2023

2) Les dotations et participations

Les dotations et participations attendues sont égales à 11,072 M€ au BP 2024 contre 10,489 M€ au BP 2023 (+5,6%).

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la dotation forfaitaire de DGF retenue au projet de BP 2024 est évalué par prudence à hauteur du montant réel notifié en 2023, soit 6,590 M€. La recette effective de DGF pour l'année 2024 sera ajustée au BS de l'exercice 2024 après notification effective au Journal Officiel prévue en avril/mai prochain.

Autres dotations versées par l'État

Les autres dotations de fonctionnement attendues de l'Etat pour 2024 comprennent :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD)..... 180 k€
- la Dotation pour les titres sécurisés (CNI et Passeports)..... 50 k€
- la Dotation de Recensement..... 10 k€

Il convient également d'inscrire en recette de fonctionnement le FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale (20 k€ au BP 2024) sur la base des dépenses réalisées au compte administratif de l'exercice 2022 conformément aux articles 34 et 35 de la LFI 2016 (taux de concours de 16,404%).

Après suppression de la THRP (Taxe d'habitation sur les résidences principales) et intégration des allocations compensatrices de TH dans la garantie de compensation (GTH) versée par l'Etat, les allocations compensatrices de fiscalité directe sont, désormais, limitées, depuis 2021, aux seules taxes foncières. Ces recettes sont évaluées à 610 k€ au BP 2024.

Autres participations

Les recettes attendues par la Ville représentent un montant de 3,605 M€ au BP 2024 contre 3,159 M€ au BP 2023 (+446 k€) principalement :

1° les financements de la CAF qui s'élèvent à 3,150 M€ au titre de la prestation de service (PS) et de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) (Ex. Contrat Enfance Jeunesse CEJ),

La prestation de service (PS) (EAJE et ALSH) est prévisionnellement évaluée sur la base des notifications reçues en 2023 à 2,160 M€ pour 2024. La convention territoriale globale (CTG) (EAJE et ALSH) est anticipée pour 2024 sur la base du montant encaissé en 2023 au titre du CEJ de l'exercice 2022 (Versement en N+1), soit 990 k€. Au total, les financements de la CAF se décomposent en 940 k€ pour les ALSH et 2,210 M€ pour les EAJE (crèches, haltes-garderies, RAM, ludothèque et LAEP).

2° le financement du Département du Val-de-Marne qui ne concerne quasi-exclusivement que les dépenses du SMAD (Service Municipal d'Aide à Domicile) pour un montant prévisionnel de 350 k€ identique à celui inscrit au BP 2023.

3) Les autres recettes

Les produits des services et du domaine, incluant les participations des usagers aux services municipaux, sont évalués à 5,399 M€ au BP 2024 contre 5,377 M€ en 2023, soit un volume quasi-constant (+0,4%). Comme les années précédentes, les montants des recettes prévisionnelles pourront être ajustés au BS ou en DM.

Les participations familiales sont évaluées sur la base de la fréquentation réelle constatée en 2023 et reconduite en prévision pour l'année 2024. Une hausse des tarifs scolaires et périscolaires de +4% proposée au Conseil Municipal pourra légèrement impacter la recette réelle 2024 (+30 k€ pour 1 trimestre scolaire).

Les participations familiales s'élèvent ainsi à un montant prévisionnel de 4,710 M€ au BP 2024 (+25 k€) dont la moitié environ concerne seulement 2 secteurs (la restauration scolaire et les crèches et haltes-garderies municipales) :

- 1,420 M€ au titre de la restauration scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et de la fourniture des repas au collège Jules Ferry,

- 1,070 M€ au titre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) maternels et élémentaires,

- 965 k€ au titre des crèches et haltes-garderies municipales dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et d'un taux d'effort (% des revenus) imposé par la CAF du Val-de-Marne dans le cadre de la PSU,

- 640 k€ au titre des activités mises en place en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile et dans les RPA),

- 240 k€ au titre des activités sportives (centre aquatique Arthur Hévette et location des tennis municipaux),

- 175 k€ au titre des 26 classes de découverte organisées pour les écoles élémentaires en 2024,

- 150 k€ au titre des services publics culturels pour le seul Conservatoire Municipal Henri Dutilleux.

Ces recettes comprennent, comme depuis 2017, la redevance d'occupation annuelle versée par la SGP pour l'emprise occupée par la base vie des travaux de la gare du Grand Paris Express au Vert de Maisons sur le stade Hébert (ligne 15 Sud). Cette redevance d'occupation est inscrite à hauteur de 355 k€ au BP 2024.

Les autres recettes courantes (revenus des immeubles, redevance annuelle du concessionnaire des marchés alimentaires, remboursements de traitements et de charges sociales par les organismes de sécurité sociale...) représentent un montant de 702 k€ au BP 2024.

B- LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont prévisionnellement égales à 73,273 M€ au BP 2024 contre 70,908 M€ au BP 2023, soit une variation de +3,3%.

Les dépenses courantes sont égales à un montant prévisionnel de 65,720 M€ au projet de BP 2024 (+3,8%), soit une hausse supérieure de plus de 1 point à l'inflation prévisionnelle retenue par le Gouvernement dans le PLF 2024 pour l'inflation hors tabac (+2,6%).

Les dépenses de personnel (traitements et charges) sont prévisionnellement évaluées à 41,505 M€ pour l'année 2024, soit une progression de +3,4%. Hors masse salariale, les autres dépenses courantes progressent fortement de +4,5% en prévision sur 2024.

1) La présentation des dépenses par nature

a) Les charges de personnel

Ces dépenses s'élèvent à 41,505 M€ au BP 2024 contre 40,135 M€ au BP 2023 en augmentation de +3,4% (+1,369 M€).

Cette variation prévisionnelle de +3,5% (BP/BP) est « en ligne » avec l'évolution mensuelle constatée sur l'exercice 2023 (+4,1%). En 2023, il convient de rappeler que les charges de personnel ont été majorées au BS 2023 de +887 K€ pour tenir compte, notamment, des indexations successives sur l'année 2023 du SMIC et de la revalorisation générale des traitements de la fonction publique de +1,5% au 1^{er} juillet 2023.

Tous ces éléments sont naturellement intégrés dans le projet de BP 2024 en effet « année pleine ».

Comme les années précédentes, les crédits de personnel ont été inscrits pour les emplois réellement pourvus au 10 octobre 2023 (avec intégration sur 2024 des recrutements en

cours sur les postes vacants) sans revalorisation à ce stade du point d'indice de la Fonction Publique pour 2024 (+1,5% au 1^{er} juillet 2023).

Dans l'hypothèse où le Gouvernement mettrait en œuvre une revalorisation indiciaire ou une mesure salariale de portée générale pour 2024, les crédits correspondants seront inscrits au BS 2024 (+300 k€ charges comprises par point de revalorisation).

L'évolution prévisionnelle des rémunérations des agents communaux pour 2024 est fonction des éléments suivants :

* l'incidence de l'attribution annoncée par le Gouvernement en juin 2023 de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents publics, soit une augmentation mensuelle brute de près de 25 euros par agent (+ 300 k€ en année pleine sur 2024),

* l'intégration en année pleine (12 mois) sur 2024 des hausses successives du SMIC intervenues en cours d'année 2023 (+1,8% au 1^{er} janvier et +2,2% au 1^{er} mai) pour les agents concernés et l'incidence du relèvement de l'indice 100 de +1,5% au 1^{er} juillet 2023 (+200 k€ en année pleine sur 2024),

* la reconduction des primes versées au personnel communal (prime de fin d'année (PFA) en novembre et prime de vacances (PV) en mai) pour un montant total (charges patronales comprises) de 1,965 M€ (+135 k€ par rapport au BP 2023) dont 1,640 M€ pour la PFA et 325 k€ pour la PV,

* une évaluation à hauteur de 950 k€ (+20 k€) pour les recrutements sur postes budgétaires vacants au 10/10/2023 (titulaires et contractuels toutes catégories confondues),

* les heures supplémentaires (charges sociales comprises) prévisionnelles du personnel communal sur 2024 pour 800 k€ sur la base du réalisé sur l'année 2023 (850 k€ en réalisé sur 2023 dont 47 k€ pour les émeutes urbaines),

* une provision budgétaire au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de +225 k€ au BP 2024 contre +245 k€ au BP 2023 (-20 k€) dont 125 k€ pour les avancements d'échelons et 100 k€ pour les avancements de grades,

* l'évaluation de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) à hauteur de 280 k€ pour 2024 contre 250 k€ au BP 2023 (+30 k€) pour les agents bénéficiaires en fin de contrat dont la gestion est confiée par convention au CIG (5 k€ par an),

* le renforcement de la prise en charge financière par la collectivité de la protection sociale complémentaire (PSC) avec le versement de 30 euros par mois (+15 euros par rapport à 2023) et par agent au titre de la protection santé, soit le montant plafond fixé à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022) qui permet à la collectivité de devancer l'application à titre obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026,

* la rémunération des apprentis accueillis dans les services municipaux en 2024 dont le nombre est porté de 10 à 11 (Conseil Municipal du 07/12/2023).

En 2024, il est également prévu un crédit de 50 k€ (charges patronales comprises) pour les élections européennes qui sont fixées au 9 juin prochain (1 seul tour de scrutin).

Les principales évaluations budgétaires pour l'exercice 2024 s'élève à 11,550 M€ pour la rémunération des agents titulaires (article 64111), 1,490 M€ pour le Supplément Familial de Traitement (SFT) et l'indemnité de résidence (article 64112), 5,890 M€ pour les autres indemnités (article 64118), 10,340 M€ pour la rémunération des agents non-titulaires (article 64131) et 70 k€ pour la rémunération des apprentis, soit un montant total de 29,345 M€.

Le montant total des charges sociales (part patronale) s'élève à 11,470 M€ (URSSAF et caisses de retraite).

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2024 en DM1 de décembre 2024 afin de tenir compte des départs (mutations) et des recrutements effectifs intervenus en cours d'année sur postes vacants.

En complément de la masse salariale (D012), l'évaluation annexe des charges personnel pour 2024 intègrent également les deux points complémentaires suivants :

* l'adhésion depuis 2023 de la Ville au CNAS (Comité National d'Action Sociale) afin d'élargir les prestations complémentaires offertes actuellement aux agents municipaux par le GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal) (article 6281). Cette adhésion représente un montant évalué à 190 k€ pour 2024 (idem réalisé 2023),

* le contrat passé depuis juin 2022 avec la société IPAL pour la médecine du travail des agents municipaux (105 k€ au BP 2024) (+5 k€) (article 611),

* un effort supplémentaire dans les crédits de formation du personnel communal (+10 k€) inscrits à hauteur de 100 k€ au projet de BP 2024 et qui pourra être complété au BS ou en DM par des formations ponctuelles en intra (Ex. accompagnement au déploiement de la solution informatique office 365).

b) Les autres dépenses de gestion courante

Ces dépenses représentent un total de 24,216 M€ au BP 2024 contre 23,172 M€ au BP 2023 (+4,5%) et se décomposent en :

1° Charges à caractère général 17,381 M€
Variation BP/BP +6,3%

Ces dépenses évoluent de manière « quasi-incompressible » en raison des facteurs suivants :

1° le maintien, malgré la reconduction pour 2024 du mécanisme d'« amortisseur électricité », à un haut niveau des prix de l'énergie qui impacte les fluides (eau, électricité, géothermie et gaz) dont les coûts prévisionnels seraient sans augmentation par rapport au montant ajusté de l'exercice 2023 (BP + BS + DM). L'incidence BP/BP est égale à +15 k€ pour l'eau, +260 k€ pour l'électricité, +145 k€ pour la géothermie et +10 k€ pour le gaz, soit un total de +430 k€ (+14,1%). Les crédits prévus au BP 2023 ont été majorés de +650 k€ sur l'exercice 2023 (600 k€ au BS + 50 k€ en DM),

2° les denrées alimentaires pour la cuisine centrale (restauration scolaire pour la ½ pension et les ALSH) augmentés à 1,840 M€ contre 1,715 M€ au BP 2023 (+125 k€) afin de tenir compte de l'inflation réelle constatée notamment sur les produits frais et d'augmenter encore la part des produits bio et de ceux issus de l'agriculture raisonnée.

3° les crédits pour l'entretien courant de la voirie communale inscrits à 1,550 M€ au BP 2024 afin de tenir compte des crédits supplémentaires portés au BS 2023 (+150 k€). Au total, ces crédits augmentent de +100 k€ de BP/BP (+6,9%),

4° les crédits pour l'entretien courant des espaces verts urbains sont consolidés à hauteur des crédits inscrits sur l'exercice 2023 (BP+BS+DM) (+80 k€) : 1,250 M€ au BP 2024 contre 1,170 M€ au BP 2023 (+6,8%),

5° les crédits destinés aux écoles communales (dotation par élève) sont proposés avec une revalorisation de +4% en 2024 sur la base de l'inflation IPCH sur 12 mois entre novembre 2022 et novembre 2023 (+3,8%) soit un total de 307 k€ au BP 2024 pour les maternelles et les élémentaires. Dans cette hypothèse (+4%), la dotation annuelle est portée à 65,00 € pour les maternelles et à 66,00 € pour les élémentaires avec un crédit supplémentaire de 6,00 € pour les 4 écoles situées en REP (Jules Ferry et Charles Péguy),

6° l'ajustement au BP 2024 des crédits de maintenance informatique au niveau consolidé 2023 (BP+BS) (260 k€), soit +30 k€ par rapport au BP 2023,

7° et l'inscription d'une provision pour l'exercice 2024 d'un montant de 120.000 euros pour le renfort des équipes sur le temps de la pause méridienne dans les écoles communales.

Les autres crédits « fournitures et petits équipements » des services municipaux ont été reconduits sans augmentation au BP 2024 par rapport au BP 2023 (Norme 0%).

Comme les années précédentes, un complément de crédits pour l'acquisition des fournitures pour travaux en régie en 2024 au titre des bâtiments communaux sera inscrit au BS 2024 à hauteur de 50 k€.

2° Charges de gestion courante..... 6,834 M€
Variation BP/BP +0,3%

Ces dépenses comprennent notamment les postes suivants :

*** Subventions aux associations locales 2,923 M€**
Toutes les subventions y compris celles versées aux associations paramunicipales sont reconduites sans augmentation par rapport au BP 2023 (0%). Une seule exception : la subvention attribuée à l'OMC (+50 k€) pour tenir compte du résultat au 31/12/2022 et de l'ouverture récente du Quartier Jeunes.

Les crédits prévus tiennent compte de la remunicipalisation d'Accueil-Emploi depuis septembre 2023 (subvention de 170 k€ par an) et de l'ajustement de la subvention au GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal) (-25 k€) en lien avec l'adhésion de la Ville au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2023.

*** Contingent prévisionnel d'incendie 1,380 M€**
La prévision budgétaire 2023 à hauteur de 1,380 M€ est reconduite au BP 2024.

*** FCCT 0,890 M€**
Le FCCT à verser à l'EPT10 est prévisionnellement inscrit à hauteur de 890 k€ correspondant au montant du FCCT définitif 2023 (+70 k€ par rapport au BP 2023).

*** Participation communale aux écoles privées 0,660 M€**
Ces dépenses sont évaluées sur la base du montant réel versé en 2023.

*** Assemblée locale (indemnités et cotisations) 0,485 M€**
Les crédits inscrits au BP 2024 sont la reconduction des crédits votés au BP 2023.

*** Subvention d'équilibre versée au CCAS 0,300 M€**
La subvention budgétaire au CCAS est « soclée » à hauteur de 300 k€ au BP. En cas de besoin de financement complémentaire pour l'équilibre du CCAS, ce montant pourra être ajusté au BS.

c) Les atténuations de produits

Ces dépenses sont égales à 6,820 M€ au BP 2024 (-0,3%). Ces dépenses regroupent les mécanismes de prélèvement sur recettes fiscales (FNGIR et FPIC) institués en loi de finances. Ces dépenses représentent environ 10% des dépenses de fonctionnement à raison de :

*** FNGIR 2024..... 6,100 M€**
Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale (transfert de la part départementale de TH aux communes et remplacement de la TP par la CET) mise en œuvre en 2011.

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux communes « perdantes » ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales pour les communes « gagnantes ». Il est donc alimenté par les communes et les EPCI « gagnants » à la réforme et réparti entre les collectivités « perdantes » pour compenser leurs pertes de recettes fiscales puisque le versement du FNGIR est classé parmi les recettes fiscales.

La Ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 6,100 M€ en 2023. Ce montant de 6,100 M€ est reconduit pour 2024 (chapitre 941).

*** FPIC 2024..... 0,720 M€**

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), ce sont désormais les établissements publics territoriaux (EPT) qui constituent l'échelon de prélèvement ou de versement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) avec une répartition ensuite sur les communes membres.

Dans l'attente de connaître le montant définitif du prélèvement qui sera notifié pour 2024 à l'EPT ParisEstMarne&Bois en juin prochain pour être ensuite réparti financièrement entre les 13 communes membres de notre territoire, il est proposé d'inscrire à titre de précaution un montant de 720 k€ au BP 2024 à hauteur du montant ajusté en DM1 2023.

d) Les charges financières

Elles sont prévisionnellement égales à 580 k€ au BP 2024 contre 430 k€ au BP 2023, soit une hausse de 150 k€ en lien avec la hausse des taux d'intérêt constatée depuis 2 ans.

Ce total comprend les intérêts financiers de la dette communale pour 550 k€, une provision de 10 k€ pour les intérêts liés à la mobilisation potentielle de la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice pour 20 k€.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette communale (capital et intérêts) de l'exercice 2024 est donc égale à 3,550 M€.

2) La présentation des dépenses par fonction

a) Les mouvements réels

Le total de dépenses de fonctionnement en mouvements réels pour un total de 73,273 M€ au BP 2024 (y compris les charges de personnel affectées dans les chapitres fonctionnels) se décompose comme suit :

Administration générale (chapitre 930)..... 14,986 M€
Variation 2023/2024 +6,3%

Ce chapitre comprend, principalement, les dépenses d'administration générale, les bâtiments et ateliers, le garage municipal, les subventions aux associations (hors secteurs spécifiques tels que l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, et les interventions sociales inscrits dans les fonctions correspondantes), le service Communication - Relations Publiques et les fêtes et cérémonies.

Sécurité (chapitre 931)..... 2,578 M€
Variation 2023/2024 +17,2%

Ce chapitre regroupe les dépenses concernant principalement la police municipale, le contingent communal d'incendie versé pour la participation aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et le service municipal d'hygiène.

Le contingent communal d'incendie affecté au financement du budget de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est évalué pour 2024 à 1,380 M€.

Un autre poste principal de dépenses est constitué des crédits affectés à la Police Municipale à hauteur de 967 k€ pour 2024.

Enseignement et formation (chapitre 932)..... 13,955 M€
Variation 2023/2024 +3,4%

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses concernant les écoles communales (maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, le sport scolaire et les classes de découverte.

Les principales dépenses concernent :

- les écoles maternelles et élémentaires..... 7,599 M€
- la restauration scolaire..... 5,032 M€
- le sport scolaire 633 k€
- les classes de découverte (26 classes en 2024) 527 k€

Culture Jeunesse et Sports (chapitre 933)..... 15,818 M€
Variation 2023/2024 +2,0%

Culture

Les principales dépenses concernent :

- la médiathèque André Malraux et les bibliothèques annexes 1,735 M€
- l'OMC..... 1,344 M€
- le conservatoire municipal Henri Dutilleux..... 1,178 M€
- les théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC) 1,108 M€

Jeunesse

Les crédits concernent notamment :

- les accueils de loisirs sans hébergement 4,045 M€
- les équipements de quartier (CSC et MPT) (hors personnel OMC) 102 k€

Sports

Ce poste regroupe en particulier :

- le centre aquatique Arthur Hévette..... 1,964 M€
- les gymnases municipaux..... 1,758 M€
- les stades et tennis municipaux 839 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

- les animations sportives de quartier..... 650 k€
- les subventions aux associations sportives..... 404 k€

Santé et action sociale (chapitre 934)..... 8,900 M€
 Variation 2023/2024 -0,3%

Ce chapitre intègre la subvention d'équilibre versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 300 k€ au BP 2024, les actions de solidarité menées par la Ville, du service d'accueil médical initial (SAMI) et les subventions attribuées aux associations à caractère social et humanitaire.

Les moyens budgétaires affectés au CCAS (charges de personnel comprises) s'élèvent à 865 k€.

Il regroupe, désormais, en M57, également, tous les EAJE (Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants) constitués des crèches et haltes-garderies municipales pour 5,463 M€ et les actions menées en direction des seniors (SMAD et portage des repas) pour 2,207 M€.

Aménagement du territoire (chapitre 935)..... 5,281 M€
 Variation 2023/2024 +3,3%

Ce chapitre concerne :

- les espaces verts urbains.....3,578 M€
- l'éclairage public..... 780 k€
- l'urbanisme communal 460 k€
- les logements privés..... 247 k€
- le bureau municipal du logement 166 k€
- l'aménagement urbain..... 50 k€

Action économique (chapitre 936) 0,240 M€
 Variation 2023/2024 -38,5%

Ce chapitre regroupe les subventions d'action économique, les dépenses relatives aux deux marchés couverts (centre-ville et Charentonneau) et à la galerie commerciale des Juilliottes ainsi que celles des parkings souterrains publics (Alfort et centre-ville).

La baisse BP/BP entre 2023 et 2024 s'explique par la remunicipalisation d'Accueil-Emploi dont les crédits en dépenses de personnel sont désormais au chapitre 930 et non plus au chapitre 936 (170 k€ au BP 2023).

Environnement (chapitre 937) 0,240 M€
 Variation 2023/2024 +2,9%

Il s'agit des dépenses liées à la propreté urbaine pour 50 k€ et aux réseaux d'eau (bornes incendie et arrosage automatique) pour 57 k€.

Transports (chapitre 938)..... 3,998 M€
Variation 2023/2024 +5,2%

En M57, ce chapitre ne concerne plus que les dépenses liées à la voirie communale (3,985 M€) et celles des dépôts de voirie (13 k€).

Autres impôts et taxes (chapitre 941) 6,820 M€

Ces dépenses comprennent :

- le FNGIR 2024.....6,100 M€
- le FPIC 20240,720 M€

Opérations financières (chapitre 943) 0,590 M€

Ces dépenses comprennent :

- les intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2024 550 k€
- les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2024 20 k€
- les intérêts des lignes de trésorerie de l'exercice 2024..... 10 k€
- les frais bancaires sur opérations d'encaissement (TIP et cartes bancaires) 10 k€

b) Les mouvements d'ordre

Le montant de dépenses de fonctionnement en mouvements d'ordre pour un total de 7,129 M€ au BP 2024 se décompose comme suit :

Transferts entre sections (chapitre 946) 1,500 M€

Il s'agit de la dotation annuelle obligatoire de l'exercice 2024 pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élève à 1,500 M€.

Virement à la section d'investissement (chapitre 953)..... 7,097 M€

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibre du BP 2024.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice.

III-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Elles sont prévisionnellement égales à 6,300 M€ au BP 2024 à raison de :

- Recettes propres2,800 M€
- Emprunt globalisé (pour équilibre)3,500 M€

1) Les recettes propres

Elles sont constituées de l'ensemble des différentes dotations et subventions attendues par la Ville au titre de ses dépenses d'équipement à raison de :

- Dotations et fonds divers	1,600 M€
- Subventions d'investissement	1,200 M€
Soit un total de.....	2,800 M€

Dotations et fonds divers

Les dotations attendues en 2024 sont égales à 1,600 M€.

Le produit attendu du FCTVA (chapitre 912) est arrêté à 1,200 M€ au BP 2024 sur la base des dépenses d'investissement éligibles (travaux et acquisitions) réalisées durant l'exercice 2022 (CA 2022).

Enfin, la recette prévisionnelle de taxe d'aménagement (chapitre 921) peut être évaluée à 400 k€ au BP 2024 au même niveau que celui inscrit au BP 2023. Cette recette pourra être ajustée en cours d'exercice budgétaire au BS ou en DM en fonction des encaissements constatés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues en 2024 sont égales à 1,200 M€ et comprennent :

* la subvention d'investissement prévisionnelle de la Région Ile-de-France au titre du contrat d'aménagement régional pour les travaux de réaménagement autour de la place René Coty (voirie et espaces verts) et la rénovation du NECC pour un montant de 1 M€,

* le produit des amendes de police versé par l'État en N+1 (exercice 2023 versé en 2024) pour un montant évalué par prudence à 200 k€.

2) Le produit des emprunts

Le produit de l'emprunt globalisé s'élève à 3,500 Me au BP 2024 contre 2 M€ au BP 2023. Ce produit d'emprunt globalisé ne remettra pas en cause la politique de désendettement de la Ville sur l'exercice 2024.

B- LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Elles sont égales à 14,897 M€ au BP 2024 à raison de :

- Dépenses d'équipement	11,897 M€
- Annuité en capital de la dette.....	3,000 M€

1) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 11,897 M€ au BP 2024 contre 13,729 M€ au BP 2023. Ce niveau est supérieur à celui inscrit aux BP 2021 et 2022.

Le report en 2024 des crédits inscrits en restes à réaliser de l'exercice 2023 (7,940 M€) permettra ainsi, en complément des crédits inscrits au BP, un programme d'investissement annuel d'un montant prévisionnel d'environ 20 M€ pour l'exercice budgétaire 2024.

Les principales opérations d'investissement proposées au projet de BP 2024 seront les suivantes :

* la poursuite du déploiement de la vidéoprotection (+37 caméras)	1.200 k€
* la rénovation du réseau d'eau de la maternelle Pompidou (tranche 2024).....	750 k€
* la réfection du NECC (salle de spectacles, hall d'entrée et sanitaires)	600 k€
* les travaux de réfection de voirie communale.....	500 k€
* la réfection du tapis de chaussée Quai Fernand Saguet/Rue Paul Bert.....	400 k€
* les matériels informatiques des services municipaux.....	300 k€
* le ravalement et la reprise de la couverture de l'élémentaire Raspail	300 k€
* la réfection des sols (résines et siphons) à la cuisine centrale.....	300 k€
* la poursuite du plan 1000 arbres (année 2024).....	240 k€
* la rénovation du réseau d'eau de l'élémentaire Pompidou (tranche 2024).....	200 k€
* une provision pour travaux de structure au Musée d'Histoire Locale.....	200 k€
* la rénovation intérieure et extérieure du gymnase Charles Péguy	200 k€
* le réaménagement de l'aire de jeux du parc des Hanneçons	200 k€
* la provision pour réfections de voirie imprévues	200 k€
* la rénovation des réseaux enterrés d'éclairage public	150 k€
* le remplacement de l'éclairage en LED au stade Delaune	150 k€

Conformément au programme de mandats (2 cours d'écoles par an), la réfection de deux cours d'écoles (revêtements et espaces verts) est également inscrite au projet de BP 2024 pour la maternelle Parmentier (220 k€) et l'élémentaire Parmentier B (220 k€), soit un montant total de 440 k€.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2024 prévoira, également, les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé dans le domaine des écoles élémentaires et maternelles et du restaurant scolaire, des équipements culturels et des équipements sportifs et socio-culturels.

S'agissant des dépenses d'équipement, et en complément des opérations principales déjà citées plus haut, les projets inscrits au BP 2024 sont présentés en annexe au présent rapport.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un important programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements et bâtiments communaux. Comme les années précédentes, les travaux en régie concerneront, essentiellement, pour la voirie, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons et, pour les espaces verts, la création et la rénovation des massifs fleuris de l'ensemble des espaces verts de la ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler également que l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie) représente, en moyenne annuelle, depuis 5 ans, environ 1,500 M€ de travaux réalisés dans les différents équipements communaux.

2) L'amortissement en capital de la dette

Compte-tenu de la structuration de la dette communale, l'amortissement en capital de la dette diminue de -400 k€ de 3,400 M€ au BP 2023 à 3 M€ au BP 2024 (-11,8%), soit une annuité prévisionnelle égale à 3,550 M€ (intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2024 compris pour 550 k€) au BP 2024.

IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

1) Le niveau d'autofinancement

Au BP 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 81,870 M€ et les dépenses réelles à 73,273 M€.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspondant à l'excédent de recettes sur les dépenses (recettes réelles minorées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 8,597 M€ au BP 2024 contre 7,129 M€ au BP 2023.

Pour une appréciation relative de l'épargne brute, le taux d'épargne brute doit s'analyser en divisant l'épargne brute obtenue par le total des recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprimé en pourcentage indique la part des ressources courantes qui n'est pas mobilisé par la couverture des charges courantes et qui est donc affecté au remboursement de l'encours de la dette.

Pour 2024, le taux d'épargne brute est égal à 10,5% des recettes de fonctionnement au BP (9,1% au BP 2023), soit une amélioration de plus de 1 point de notre capacité d'autofinancement hors reprise de l'excédent 2023.

2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel

Avec un niveau de 8,597 M€, l'autofinancement brut représente 72% des dépenses d'équipement inscrites au BP 2024 (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette), soit un niveau nettement supérieur à celui du BP 2023 (52%).

Ce montant de 8,597 M€ permet donc de couvrir la dotation annuelle aux amortissements et provisions de l'exercice 2024 pour un montant de 1,500 M€ et d'inscrire le complément en virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 7,097 M€.

L'équilibre réel du budget communal doit également s'apprécier au regard du niveau des ressources propres qui doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à payer au cours de l'exercice (3 M€).

Ces ressources propres constituées de l'autofinancement brut (8,597 M€) auquel s'additionnent les ressources définitives de la section d'investissement pour 1,800 M€ (recettes d'investissement hors subventions et emprunts) s'élèvent à 10,397 M€, soit un niveau largement supérieur, et donc suffisant, pour couvrir le remboursement en capital de la dette à hauteur de 3 M€ sur l'exercice 2024.

3) Le besoin de financement de la section d'investissement

Les recettes inscrites en section d'investissement (hors emprunt globalisé) s'élèvent à 2,800 M€ à raison de 1,600 M€ pour les dotations et fonds d'investissement, de 1,200 M€ pour les subventions d'investissement prévisionnelles (hors compléments à venir au BS ou en DM en fonction des notifications).

Compte-tenu du volume de dépenses d'investissement égal à 14,897 M€ et d'un autofinancement arrêté à 8,597 M€, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement financé par le recours à l'emprunt globalisé pour équilibre est égal à 3,500 M€ au BP 2024 contre 2 M€ au BP 2023.

4) La capacité de désendettement

Ce ratio prudentiel calculé au CA de l'exercice est égal à 1,5 année pour Maisons-Alfort au 31 décembre 2022 (compte administratif de l'exercice 2022 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2023).

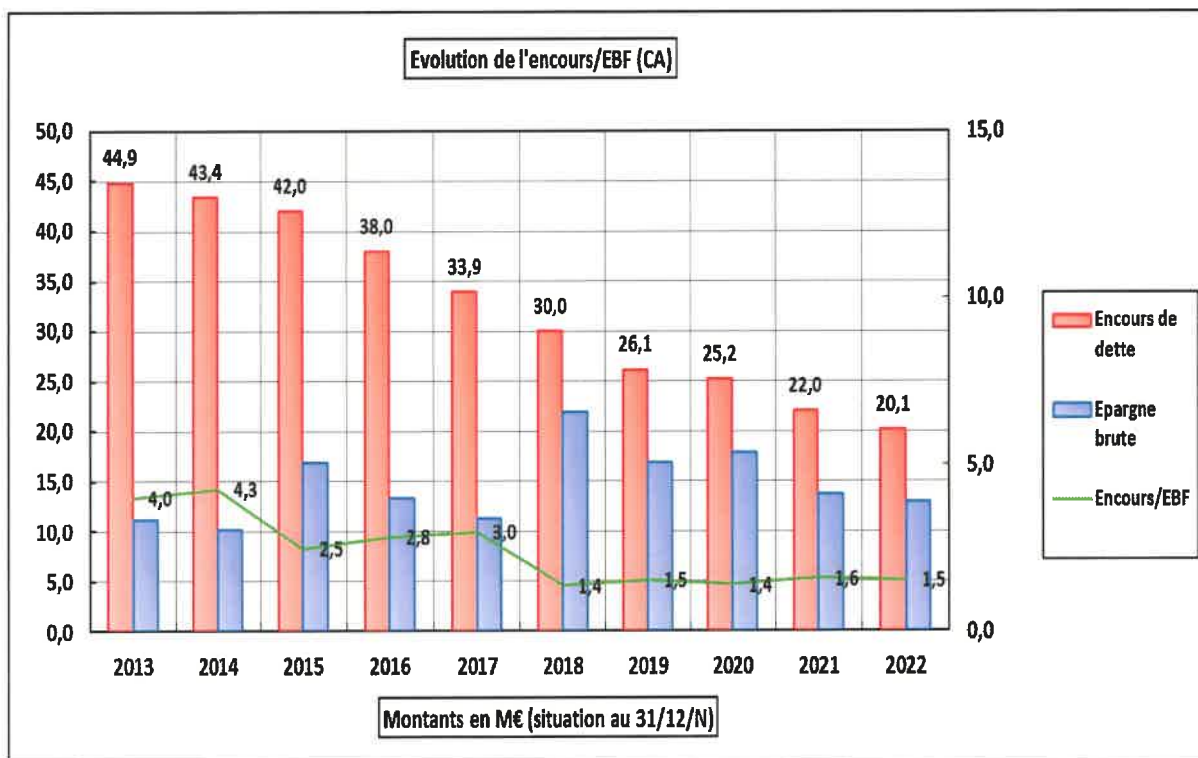
La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement brut étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité).

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un signe d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un signe d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un signe d'endettement fort avec un seuil d'alerte au-delà de 12 années. Au-dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

L'évolution de la situation financière de la Ville montre une amélioration de ce ratio prudentiel sur la période 2013-2022 (10 ans). Ce ratio prudentiel est globalement stable depuis 2018 à un niveau inférieur à 2 années. La capacité de désendettement de la Ville

s'est améliorée en passant de 4,0 années au 31/12/2013 à 1,5 année au 31/12/2022 comme le montre le graphique suivant :



**V-SYNTÈSE DES PROPOSITIONS
BUDGÉTAIRES 2024**

PROJET DE BUDGET 2024				
1-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Écart	Variation
	M14	M57		
1) RECETTES RÉELLES	78 036 000 €	81 870 000 €	+3 834 000 €	+4,9%
Recettes de gestion courante	77 840 000 €	81 718 000 €	+3 878 000 €	+5,0%
Impôts et taxes (R73)	61 520 000 €	64 695 000 €	+3 175 000 €	+5,2%
Dotations et participations (R74)	10 489 000 €	11 072 000 €	+583 000 €	+5,6%
Produits des services et du domaine (R70)	5 377 000 €	5 399 000 €	+22 000 €	+0,4%
Autres produits de gestion courante (R75)	454 000 €	552 000 €	+98 000 €	+21,6%
Atténuation de charges (R013)	150 000 €	150 000 €	+0 €	+0,0%
Produits exceptionnels (R77)	46 000 €	2 000 €	-44 000 €	-95,7%
<i>Recettes d'ordre (ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>+0 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	78 036 000 €	81 870 000 €	+3 834 000 €	+4,9%
3) DÉPENSES RÉELLES	70 907 500 €	73 273 000 €	+2 365 500 €	+3,3%
Dépenses de gestion courante	63 306 900 €	65 720 000 €	+2 413 100 €	+3,8%
Charges de personnel (D012)	40 135 300 €	41 504 500 €	+1 369 200 €	+3,4%
Charges à caractère général (D011)	16 357 900 €	17 381 300 €	+1 023 400 €	+6,3%
Charges de gestion courante (D65)	6 813 700 €	6 834 200 €	+20 500 €	+0,3%
Atténuation de produits (D014)	6 840 000 €	6 820 000 €	-20 000 €	-0,3%
Charges financières (D66)	430 000 €	580 000 €	+150 000 €	+34,9%
Charges exceptionnelles (D67)	100 600 €	3 000 €	-97 600 €	-97,0%
Dotations aux provisions (D68)	230 000 €	150 000 €	-80 000 €	***
<i>Dépenses d'ordre (DOF)</i>	<i>7 128 500 €</i>	<i>8 597 000 €</i>	<i>+1 468 500 €</i>	<i>***</i>
<i>Dotation aux amortissements et provisions (D68)</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>5 628 500 €</i>	<i>7 097 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	78 036 000 €	81 870 000 €	+3 834 000 €	+4,9%
TOTAL DE LA SECTION	78 036 000 €	81 870 000 €	+3 834 000 €	+4,9%

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

2-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023 M14	BP 2024 M57	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	10 000 000 €	6 300 000 €	-3 700 000 €	-37,0%
Recettes propres	2 500 000 €	2 800 000 €	+300 000 €	+12,0%
Dotations et fonds divers (R10)	2 000 000 €	1 600 000 €	-400 000 €	-20,0%
Subventions d'investissement (R13)	500 000 €	1 200 000 €	+700 000 €	***
Cessions d'immobilisations (R95)	5 500 000 €	0 €	-5 500 000 €	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	2 000 000 €	3 500 000 €	+1 500 000 €	+75,0%
<i>Recettes d'ordre (ROI=DOF)</i>	<i>7 128 500 €</i>	<i>8 597 000 €</i>	<i>+1 468 500 €</i>	<i>***</i>
<i>Amortissement des immobilisations (R28)</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>	<i>5 628 500 €</i>	<i>7 097 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	17 128 500 €	14 897 000 €	-2 231 500 €	-13,0%
3) DÉPENSES RÉELLES	17 128 500 €	14 897 000 €	-2 231 500 €	-13,0%
Dépenses d'équipement	13 728 500 €	11 897 000 €	-1 831 500 €	-13,3%
Immobilisations incorporelles (D20)	230 000 €	230 000 €	+0 €	+0,0%
Immobilisations corporelles (D21)	13 373 500 €	11 667 000 €	-1 706 500 €	-12,8%
Subventions d'équipement versées (D204)	125 000 €	0 €	-125 000 €	***
Capital de la dette (D16)	3 400 000 €	3 000 000 €	-400 000 €	-11,8%
<i>Dépenses d'ordre (DOI=ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	17 128 500 €	14 897 000 €	-2 231 500 €	-13,0%
TOTAL DE LA SECTION	17 128 500 €	14 897 000 €	-2 231 500 €	-13,0%

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024		
3-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	73 273 000 €	81 870 000 €
930-Services généraux	14 985 531 €	614 000 €
931-Sécurité	2 577 900 €	180 000 €
932-Enseignement - Formation	13 955 000 €	1 657 000 €
933-Culture Jeunesse et Sports	15 818 475 €	2 614 000 €
934-Santé et Action sociale	8 900 094 €	4 205 000 €
935-Aménagement du territoire	5 280 900 €	562 000 €
936-Action économique	240 000 €	55 000 €
937-Environnement	107 000 €	0 €
938-Transports	3 998 100 €	283 000 €
941-Autres impôts et taxes	6 820 000 €	64 480 000 €
942-Dotations et participations	0 €	7 220 000 €
943-Opérations financières	590 000 €	0 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	8 597 000 €	0 €
<i>946-Transferts entre sections</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>0 €</i>
<i>953-Virement à la section d'investissement</i>	<i>7 097 000 €</i>	<i>0 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	81 870 000 €	81 870 000 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024
4-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Mouvements réels	14 897 000 €	6 300 000 €
900-Services généraux	1 774 500 €	0 €
901-Sécurité	1 532 500 €	0 €
902-Enseignement - Formation	3 443 500 €	0 €
903-Culture Jeunesse et Sports	1 914 000 €	0 €
904-Santé et Action sociale	141 500 €	0 €
905-Aménagement du territoire	1 491 000 €	1 000 000 €
906-Action économique	210 000 €	0 €
907-Environnement	55 000 €	0 €
908-Transports	1 335 000 €	0 €
921-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
922-Dotations et participations	0 €	1 400 000 €
923-Dettes et autres opérations financières	3 000 000 €	3 500 000 €
Mouvements d'ordre	0 €	8 597 000 €
<i>926-Transferts entre sections</i>	<i>0 €</i>	<i>1 500 000 €</i>
<i>951-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>7 097 000 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	14 897 000 €	14 897 000 €

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024
5-DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PROPOSÉES**

Équipement	Libellé	BP 2024
Chapitre 900-Administration générale		1 774 500 €
90020-Services généraux		1 764 500 €
2031-Frais d'études		30 000 €
Informatique communale	Frais d'études informatiques	30 000 €
2051-Concessions et droits similaires		200 000 €
Informatique communale	Logiciels informatiques (services municipaux)	200 000 €
21351-Installations générales		548 000 €
Hôtel de Ville	Création d'un bureau (1/2 Reprographie)	20 000 €
Hôtel de Ville	Remplacement de la porte principale	20 000 €
Hôtel de Ville	Provision pour travaux dans les bureaux	10 000 €
Bâtiments communaux	Mise aux normes annuelle SSI	80 000 €
Bâtiments communaux	Mise en œuvre des prescriptions règlementaires	30 000 €
Bâtiments communaux	Diagnostics thermiques des bâtiments	15 000 €
Bâtiments communaux	Entretien parc des défibrillateurs	15 000 €
Bâtiments communaux	Diagnostics amiante avant travaux	15 000 €
Bâtiments communaux	Signalétique des bâtiments communaux	10 000 €
Bâtiments communaux	Provision pour mise en conformité des ascenseurs	10 000 €
Centre Horticole	Rénovation bureau et vestiaire	50 000 €
Centre Horticole	Système alarme détection forme et caméras	15 000 €
Centre Horticole	Remplacement du chalet	10 000 €
Centre Horticole	Retrait ancienne cuve à fuel	2 000 €
Centre Horticole	Réfection des allées et création zones stockage (Voirie)	100 000 €
Garage Municipal	Entretien renforcé des portes sectionnelles	6 000 €
36 cours des Juilliottes	Aménagement des locaux (projet RPE)	100 000 €
Mille Club	Travaux de modification du chauffage	15 000 €
Poste de Charentonneau	Remplacement de la chaudière	25 000 €
21533-Réseaux câblés		150 000 €
Informatique communale	Travaux de câblage (bâtiments administratifs)	150 000 €
21568-Matériel et outillage d'incendie		17 000 €
Bâtiments communaux	Remplacement des extincteurs tous bâtiments	17 000 €
2158-Matériel et outillage technique		6 000 €
CTM	Renouvellement de l'outillage (toutes corporations)	6 000 €
21828-Matériel de transport :		383 500 €
Espaces Verts	Remplacement camion grue n°31 (HS suite accident)	200 000 €
Espaces Verts	Remplacement utilitaire benne thermique type piaggio (n°88)	30 000 €
Police Municipale	Acquisition d'un scooter 125	6 500 €
Restauration scolaire	Remplacement véhicule master châssis cabine	66 000 €
Voirie	Remplacement utilitaire benne (mascott n°79)	51 000 €
Voirie	Acquisition véhicule type piaggio benne thermique GPL	30 000 €
21838-Matériel informatique		300 000 €
Informatique communale	Matériels informatiques (services municipaux)	300 000 €
21848-Mobiliers		15 000 €
Achats	Mobilier services administratifs	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		115 000 €
CTM	Remplacement et mise aux normes machines outils	50 000 €
CTM	Remplacement de l'armoire à clefs	35 000 €
Garage Municipal	Pièces mécaniques de rechange	30 000 €
90025-Cimetière communal		10 000 €
21351-Installations générales		10 000 €
Cimetière communal	Etudes pour nouveau columbarium	10 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Équipement	Libellé	BP 2024
Chapitre 901-Sécurité		1 532 500 €
9011-Police		1 532 500 €
21351-Installations générales		300 000 €
Commissariat	Maîtrise d'Ouvrage (AMO + CSPS + BC + ENEDIS)	300 000 €
21533-Réseaux câblés		1 230 000 €
Vidéoprotection	Vidéoprotection (tranche 2024)(boucle optique et caméras)	1 200 000 €
Police Municipale	Travaux de câblage (CSU)	30 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		2 500 €
Police Municipale	Equipements PM	2 500 €
Chapitre 902-Enseignement et formation		3 443 500 €
90211-Écoles maternelles		1 539 500 €
21351-Installations générales		1 471 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour rénovation blocs sanitaires (maternelles)	50 000 €
Ecoles maternelles	Remplacement vitrages et stores	30 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour travaux cours d'écoles (voirie)	10 000 €
Ecoles maternelles	Panneaux d'information chantiers	2 000 €
Maternelle Berlioz	Création clôture devant école (issue de secours)	25 000 €
Maternelle Berlioz	Rénovation des sanitaires	15 000 €
Maternelle Berlioz	Mise en place 1 table pique-nique	1 500 €
Maternelle Charles Péguy	Réfection nez de marche des escaliers	15 000 €
Maternelle Charles Péguy	Finalisation de tous les caches radiateurs	5 000 €
Maternelle Charles Péguy	Création VMC local stockage produits entretien	3 000 €
Maternelle Condorcet	Remplacement des deux structures de jeux	20 000 €
Maternelle Condorcet	Restructuration de la salle des maîtres	7 000 €
Maternelle Condorcet	Création d'un local poubelle (risque sanitaire)	5 000 €
Maternelle Condorcet	Rénovation éclairage de la cour	3 000 €
Maternelle Georges Sand	Insonorisation du réfectoire	18 000 €
Maternelle Georges Sand	Réorganisation rangements porche	5 000 €
Maternelle Herriot	Réfection de l'embranchement	7 000 €
Maternelle Jules Ferry	Entretien dalle vinylique et protection amiante	20 000 €
Maternelle Jules Ferry	Remplacement des radiateurs et circuit eau (salle des maîtres)	8 000 €
Maternelle Jules Ferry	Création local de stockage coupe feu (produits d'entretien)	5 000 €
Maternelle Parmentier	Réfection de la cour d'école (voirie)	150 000 €
Maternelle Parmentier	Végétalisation de la cour (Espaces Verts)	70 000 €
Maternelle Paul Bert	Issue secours RdC (réfection marches et porte)	12 000 €
Maternelle Paul Bert	Création d'un local stockage (sécurité incendie)	10 000 €
Maternelle Paul Bert	Amélioration thermique classes 1er étage et stores	10 000 €
Maternelle Paul Bert	Amélioration VMC office	3 000 €
Maternelle Pompidou	Rénovation réseau alimentation eau (phasage 2024+2025)	750 000 €
Maternelle Pompidou	Mise en place abri en bois	2 500 €
Maternelle Pompidou	Reprise goutte d'eau casquette au dessus rampe	2 000 €
Maternelle Raspail	Remplacement des menuiseries (tranche 2)	70 000 €
Maternelle Raspail	Remplacement porte entrée pavillon (vétuste)	10 000 €
Maternelle Raspail	Renforcement VMC locaux service et WC	8 000 €
Maternelle Raspail	Renforcement ventilation local plonge et peinture	6 000 €
Maternelle Raspail	remplacement ballon d'eau chaude (office)	2 000 €
Maternelle Saint-Exupéry	Rénovation de la couverture (panneaux solaires)	100 000 €
Maternelle Saint-Exupéry	Création point d'eau réfectoire	6 000 €
Maternelle Saint-Exupéry	Création VMC local sèche-linge	5 000 €
21532-Réseaux d'assainissement		20 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour travaux assainissement des cours	20 000 €
21841-Mobiliers scolaires		25 000 €
Ecoles maternelles	Mobilier scolaire (classes et réfectoire)	25 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		23 500 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Équipement	Libellé	BP 2024
Ecoles maternelles	Remplacement appareils électroménagers	8 000 €
Ecoles maternelles	Acquisition lavelinges (maternelles)	5 000 €
Maternelle Berlioz	Acquisition d'une armoire froide	4 500 €
Maternelle Daudet	Acquisition autolaveuse	3 000 €
Maternelle Raspail	Acquisition autolaveuse	3 000 €
90212-Écoles élémentaires		1 507 000 €
21351-Installations générales		1 410 000 €
Ecoles communales	Visiophones et téléphonie (écoles et crèches)(DSIT)	50 000 €
Ecoles communales	Maintenance chaufferies gaz (P3 DALKIA)	50 000 €
Ecoles élémentaires	Provision pour rénovation blocs sanitaires (élémentaires)	50 000 €
Ecoles élémentaires	Pose de stores extérieurs façades sud	60 000 €
Ecoles élémentaires	Remplacement des vitrages	20 000 €
Ecoles élémentaires	Provision pour travaux cours d'écoles (voirie)	10 000 €
Ecoles élémentaires	Panneaux d'information chantiers	2 000 €
Elémentaire Charles Péguy	Remplacement fenêtres sanitaires du RdC	20 000 €
Elémentaire Charles Péguy	Pose de stores (direction/periscolaire/ULIS)	10 000 €
Elémentaire Charles Péguy	Pose de rideaux occultants	4 000 €
Elémentaire Condorcet	Réhabilitation toilettes sol/cuvettes	40 000 €
Elémentaire Condorcet	Traitement infiltration et reprise caissons verre	30 000 €
Elémentaire Condorcet	Pose de rideaux occultants ou stores classes	20 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Création WC dans la cour	30 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Entretien dalle vinylique (amiante)	20 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Rénovation et déplacement tableau électrique	15 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Séparation département/école local électrique	10 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Mise aux normes SSI	10 000 €
Elémentaire les Planètes	Remise en état vide seau dans l'office	1 000 €
Elémentaire les Planètes	Pose de fontaines à eau dans réfectoires	1 000 €
Elémentaire Parmentier A	Réfection du vide seau	1 000 €
Elémentaire Parmentier B	Réfection de la cour d'école (voirie)	150 000 €
Elémentaire Parmentier B	Végétalisation de la cour (Espaces Verts)	70 000 €
Elémentaire Pasteur	Enlèvement meuble self et création cloison office	3 000 €
Elémentaire Paul Bert	Pose de stores sur fenêtres côté Leclerc	10 000 €
Elémentaire Paul Bert	Ajout vide seau avec alimentation à l'étage	3 000 €
Elémentaire Pompidou	Remplacement du réseau d'eau potable et ECS (3 étés)	200 000 €
Elémentaire Raspail	Ravalement et reprise couverture en zinc avec EP	300 000 €
Elémentaire Raspail	Rénovation des sanitaires	50 000 €
Elémentaire Raspail	Insonorisation classe avec préau (phase 2)	10 000 €
Elémentaire Raspail	Reprise du mur jardinière	5 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry	Remplacement de la structure toboggan	50 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry	Rénovation des sanitaires	30 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry	Rénovation alimentation générale eau potable	30 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry	Rénovation réseau ECS (passage pallier oxydé)	20 000 €
Elémentaire Victor Hugo	Rénovation des portes du préau	15 000 €
Elémentaire Victor Hugo	Création d'une VMC vestiaires et stockages	10 000 €
21532-Réseaux d'assainissement		20 000 €
Ecoles élémentaires	Provision pour travaux assainissement cours	20 000 €
21831-Matériel informatique scolaire		20 000 €
Ecoles élémentaires	Vidéo projecteurs écoles numériques	20 000 €
21841-Mobiliers scolaires		35 000 €
Ecoles élémentaires	Mobilier scolaire (classes et réfectoire)	35 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		22 000 €
Ecoles élémentaires	Appareils électroménagers a remplacer	9 000 €
Ecoles élémentaires	Acquisition armoire chaude	4 500 €
Elémentaire Pasteur	Acquisition d'une armoire froide	4 500 €
Elémentaire Pompidou	Remplacement d'une armoire froide restauration	3 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Équipement	Libellé	BP 2024
Elémentaire Victor Hugo	Acquisition d'une machine a laver	1 000 €
90256-Autres		1 000 €
21848-Mobiliers		1 000 €
Cours pour Adultes	Mobilier formation continue (école Péguy)	1 000 €
90281-Restauration scolaire		390 000 €
21351-Installations générales		340 000 €
Cuisine Centrale	Réfection sols résines et siphons zone production et couloirs	300 000 €
Cuisine Centrale	Amélioration des réseaux (prévention légionnelle)	30 000 €
Cuisine Centrale	Rénovation des installations électriques (bâtiment)	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		50 000 €
Restauration scolaire	Matériel de cuisine	30 000 €
Restauration scolaire	Remplacement groupe frigorifique (passage gaz co2)	20 000 €
90282-Sport scolaire		6 000 €
21848- Mobiliers		1 000 €
Sport scolaire	Mobilier	1 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
Sport scolaire	Matériel sportif	5 000 €
Chapitre 903-Culture Jeunesse et Sports		1 914 000 €
90311-Activités artistiques		97 000 €
21351-Installations générales		92 000 €
Harmonie Municipale	Ouverture entre 2 salles répétition et rénovation	20 000 €
CSC les Planètes	Etude de sol en préalable des travaux	20 000 €
MPT Pompidou	Changement des fenêtres et amélioration de la ventilation	50 000 €
MPT Pompidou	Remise en peinture des circulations	2 000 €
21848- Mobiliers		2 000 €
Conservatoire Municipal	Mobilier	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		3 000 €
Conservatoire Municipal	Instruments de musique	3 000 €
90312-Patrimoine		10 000 €
21351-Installations générales		10 000 €
Eglise Saint-Rémi	Mise aux normes SSI	10 000 €
90313-Médiathèque et bibliothèques annexes		27 000 €
21351-Installations générales		20 000 €
Médiathèque André Malraux	Traitement des infiltrations	12 000 €
Médiathèque André Malraux	Motorisation des volets de fermeture	8 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		7 000 €
Médiathèque André Malraux	Autres mobiliers (bacs de rangement)	5 000 €
Médiathèque André Malraux	Acquisition fontaine à eau	2 000 €
90314-Musées		200 000 €
21351-Installations générales		200 000 €
Musée d'Histoire Locale	Provision pour reprise de structure et menuiseries	200 000 €
90316-Théâtres		692 000 €
21351-Installations générales		632 000 €
Théâtre Claude Debussy	Poursuite renouvellement panneaux lumineux (12 unités/an)	10 000 €
Théâtre Claude Debussy	Provision pour entretien renforcé	10 000 €
Théâtre Claude Debussy	Réaménagement de la réserve (sécurité incendie)	2 000 €
NECC	Réfection de la salle de spectacle et des sanitaires	600 000 €
NECC	Mise aux normes SSI	10 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Équipement	Libellé	BP 2024
2188-Autres immobilisations corporelles		60 000 €
Théâtre Claude Debussy	Matériel scénique	30 000 €
NECC	Matériel scénique	30 000 €
90317-Salles de spectacles		120 000 €
21351-Installations générales		120 000 €
Moulin Brûlé	Remplacement CTA (obsolète)	120 000 €
90321-Gymnases		342 000 €
21351-Installations générales		327 000 €
Gymnase Condorcet	Mise aux normes SSI	10 000 €
Gymnase Condorcet	Protection murale salle judo	7 000 €
Gymnase Condorcet	Sécurisation porte principale	5 000 €
Gymnase Péguy	Rénovation complète intérieure et extérieure	200 000 €
Gymnase Péguy	Réfection complète clôture (multiplication intrusion)	10 000 €
Gymnase Péguy	Pose volets roulants aux entrées	6 000 €
Gymnase Pompidou	Réfection des marches entre circulation (forum)	20 000 €
Gymnase Pompidou	Aménagement local containers en extérieur	5 000 €
Gymnase Pompidou	Remise en peinture salle arts martiaux	3 000 €
Palais des Sports	Remplacement skydomes (plateau évolution)(obturation)	30 000 €
Palais des Sports	Changement carrelage escaliers accès judo/muscu	20 000 €
Palais des Sports	Remise en peinture et changement éclairage jcma	6 000 €
Palais des Sports	Réfection complète 3 marches entrée principale	5 000 €
2158-Matériel et outillage technique		5 000 €
Gymnases Municipaux	Matériel d'entretien	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		10 000 €
Gymnases Municipaux	Matériel sportif	10 000 €
90312-Stades		299 000 €
21351-Installations générales		284 000 €
Stade Cubizolles	Réfection terrains tennis en terre battue	10 000 €
Stade Delaune	Remplacement éclairage existant (LED)	150 000 €
Stade Delaune	Couverture tribune chronométrage	15 000 €
Stade Delaune	Reprise assainissement pied tribune (insalubrité)	15 000 €
Stade des Juilliottes	Aménagement bureau rugby/basket	20 000 €
Stade des Juilliottes	Rénovation ALGECO	5 000 €
Stade des Juilliottes	Création dalle ciment et chalet (rugby)	15 000 €
Tennis 11 Novembre	Serrage contreventement / entretien bulle	10 000 €
Tennis 11 Novembre	Dalles pour espace poubelles	3 000 €
Tennis Cubizolles	Mise aux normes SSI (réserve)	20 000 €
Tennis Cubizolles	Démontage/remontage des bulles	11 000 €
Tennis Cubizolles	Rénovation portails et grilles	10 000 €
2158-Matériel et outillage technique		5 000 €
Stades Municipaux	Matériel d'entretien	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		10 000 €
Stades Municipaux	Matériel sportif	10 000 €
90323-Piscine		93 000 €
21351-Installations générales		78 000 €
Centre Aquatique	Remplacement des masses filtrantes (phase 2)	25 000 €
Centre Aquatique	Reprise de la fixation du pied de fléau (sinistre)	20 000 €
Centre Aquatique	Création 2 extracteurs d'air (bassin ludique)	20 000 €
Centre Aquatique	Travaux de filtration (maintenance préventive)	13 000 €
2158-Matériel et outillage technique		10 000 €
Centre Aquatique	Matériels techniques	10 000 €
21848-Mobiliers		1 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Équipement	Libellé	BP 2024
Centre Aquatique	Mobiliers divers	1 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		4 000 €
Centre Aquatique	Matériels sportifs	4 000 €
90331-Centres de loisirs		34 000 €
21351-Installations générales		14 000 €
CDL Busteau	Mise aux normes SSI	10 000 €
CDL Busteau	Coffrage tuyaux sas livraison	1 000 €
CDL les Planètes	Remplacement de la porte d'entrée de la réserve	3 000 €
21848-Mobiliers		10 000 €
Centres de loisirs	Mobiliers divers	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		10 000 €
Centres de loisirs	Matériels pédagogiques	10 000 €
Chapitre 904-Santé et Action sociale		141 500 €
904221-Crèches et halte-garderies		129 500 €
21351-Installations générales		99 000 €
CC Charles Perrault	Remplacement des tôles d'habillage des garde-corps	40 000 €
CC Charles Perrault	Remplacement du revêtement de sol	15 000 €
HG Liberté	Création d'un circuit de chauffage indépendant du CSC	16 000 €
HG les Petits Mousses	Mise en place VMC biberonnerie	4 000 €
MA Petites Abeilles	Création d'une pièce rafraichie	10 000 €
MA Petites Abeilles	Poursuite remplacement portes ocululus	6 000 €
MA Petites Abeilles	Création de rangements	3 000 €
CC La Ruche	Provision pour entretien renforcé	5 000 €
21848-Mobiliers		30 500 €
CC Charles Perrault	Mobilier divers	5 000 €
HG Liberté	Mobilier divers	1 000 €
HG les Petits Mousses	Mobilier divers	2 000 €
HG les Juilliottes	Mobilier divers	3 000 €
HG Maison de l'Enfant	Equipements de puériculture	2 000 €
Crèche Maison de l'Enfant	Equipements de puériculture	3 000 €
RAM	Mobilier divers	1 000 €
MA Petites Abeilles	Remplacement du lave-linge	5 000 €
MA Petites Abeilles	Remplacement du sèche-linge	3 500 €
CC La Ruche	Mobilier divers	5 000 €
904238-Actions en faveur des personnes âgées		12 000 €
21351-Installations générales		12 000 €
Espace Loisirs Centre	Isolation phonique de la salle	12 000 €
Chapitre 905-Aménagement du territoire		1 491 000 €
90511-Espaces verts urbains		974 500 €
2121-Plantation d'arbres et d'arbustes		390 000 €
Plantation d'arbres	Fourniture et plantation d'arbres (projet 1000 arbres)	240 000 €
Plantation d'arbres	Plantation annuelle d'arbres (domaine public)	100 000 €
Plantation d'arbres	Plantation d'arbres remarquables (parcs communaux)	50 000 €
21351-Installations générales		554 500 €
Aires de Jeux	Travaux de mise en sécurité	50 000 €
Aires de Jeux	Travaux d'entretien renforcé sols souples	40 000 €
Aires de Jeux	Travaux entretien renforcé gazons synthétiques	10 000 €
Avenue de Gaulle	Réfection bordures en plastiques recyclés	12 000 €
Bords de Marne	Restauration clôture et consolidation berge 20 ml	10 000 €
Espaces verts urbains	Poursuite du fleurissement	25 000 €
Ferme pédagogique	Réfection signalétique des animaux	20 000 €
Ferme pédagogique	Réorganisation des vestiaires (hommes/femmes)	20 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Équipement	Libellé	BP 2024
Gymnase des Juilliottes	Création cheminement piéton avec massif	25 000 €
Maison de l'Enfant	Mise en place d'un abri bois	2 500 €
Maison de l'Environnement	Reprise du lettrage	15 000 €
Maraîchage Municipal	Aménagements chalet technique et gradins	70 000 €
Maraîchage Municipal	AMO (obligations sanitaires)	10 000 €
Mini-Golf	Mise en sécurité de la clôture	10 000 €
Parc des Hanneçons	Réaménagement aire de jeux enfants et revêtement (MAIRE)	200 000 €
Parc du Vert de Maisons	Mise en place d'un abri bois	35 000 €
215738-Matériel et outillage de voirie		30 000 €
Espaces verts urbains	Mobilier urbain (bancs/corbeilles/jardinières)	30 000 €
90512-Éclairage public		345 000 €
21534-Réseaux d'électrification		345 000 €
Eclairage Public	Travaux de rénovation des réseaux enterrés	150 000 €
Eclairage Public	Travaux suite accidents (remplacement mâts et feux)	100 000 €
Eclairage Public	Rénovation des armoires d'éclairage public	30 000 €
SLT	Mise aux normes PMR des feux tricolores	50 000 €
SLT	Rénovation des armoires de signalisation tricolore	15 000 €
90518-Aménagement urbain		136 500 €
21321-Immeubles de rapport		136 500 €
Aménagement urbain	Provision pour acquisitions foncières 2024	136 500 €
90551-Parc privé de logements		35 000 €
2135-Installations générales		35 000 €
Logements privés	Provision pour travaux de rénovation	35 000 €
Chapitre 906-Action économique		210 000 €
91-Interventions économiques		210 000 €
21351-Installations générales		210 000 €
Galerie des Juilliottes	Etude structure dalle jardinière galerie des juilliottes	70 000 €
Galerie des Juilliottes	Remise en peinture globale de la galerie (M. HERBILLON)	70 000 €
Marché de Charentonneau	Traitement infiltrations et étanchéité dalle OMC/marché	30 000 €
Parking d'Alfort	Mise aux normes SSI	30 000 €
Parking d'Alfort	Entretien renforcé	10 000 €
Chapitre 907-Environnement		55 000 €
90731-Eau		55 000 €
21531-Réseaux d'adduction d'eau		55 000 €
Réseau d'arrosage	Travaux divers assainissement	10 000 €
Réseau d'arrosage	Reprise de regards	10 000 €
Réseau d'eau	Rénovation de bouches incendie	25 000 €
Réseau d'eau	Bouche-incendies supplémentaires	10 000 €
Chapitre 908-Transports		1 335 000 €
90845-Voirie communale		1 335 000 €
2152-Installations de voirie		1 245 000 €
Voirie communale	Travaux de réfection pour voirie communale	500 000 €
Voirie communale	Réfection tapis chaussée Saguet/rue Paul Bert/place 7 arbres	400 000 €
Voirie communale	Provision pour réfections diverses	200 000 €
Voirie communale	Flammage des dallages en pierre naturelle (trottoirs mairie)	65 000 €
Voirie communale	Carottages pour stations termites	50 000 €
Voirie communale	Stationnement pour 2 roues motorisées	30 000 €
21578-Matériel et outillage de voirie		80 000 €
Voirie communale	Mobilier urbain (bancs/corbeilles/potelets)	30 000 €
Voirie communale	Poursuite renouvellement panneaux d'affichage municipal	30 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Équipement	Libellé	BP 2024
Voirie communale	Développement des appuis-vélos	20 000 €
21578-Matériel et outillage technique		10 000 €
Régie de voirie	Matériels techniques	10 000 €
Chapitre 923-Dettes et autres opérations financières		3 000 000 €
1641-Emprunts en euros		3 000 000 €
Dette communale	Amortissement en capital de la dette exercice 2024	3 000 000 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		14 897 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024
6-DÉTAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES

Objet	BP 2024
Chapitre 905-Aménagement du territoire	1 000 000 €
511-Espaces verts urbains	1 000 000 €
1322-Subvention Région (AREV)	1 000 000 €
Contrat d'Aménagement Régional	1 000 000 €
Chapitre 921-Taxes non affectées	400 000 €
10226-Taxe d'aménagement	400 000 €
Taxe d'aménagement (exercice 2024)	400 000 €
Chapitre 922-Dotations subventions et participations	1 400 000 €
10222-FCTVA	1 200 000 €
Dotation de FCTVA 2024 (CA 2022)	1 200 000 €
1345-Amendes de police	200 000 €
Produit des amendes de police (exercice 2023)	200 000 €
Chapitre 923-Dettes et autres opérations financières	3 500 000 €
1641-Emprunts en euros	3 500 000 €
Emprunt globalisé de l'exercice 2024	3 500 000 €
Chapitre 926-Transferts entre sections	1 500 000 €
<i>Amortissement des immobilisations 2024 (recettes d'ordre)</i>	<i>1 500 000 €</i>
Chapitre 951-Virement de la section de fonctionnement	7 097 000 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (recette d'ordre)</i>	<i>7 097 000 €</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 897 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240321-DEL22AF210324-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024